

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 074-217400613-20251216-DEL552025-AR



Le seize décembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, de la commune de Chapeiry, dûment convoqué en séance ordinaire le deux décembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Gilles ARDIN, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN
EXERCICE :**

**NOMBRE DE CONSEILLERS
PRESENTS ET REPRESENTES :**

**DELIBERATION
RECEPTIONNEE EN
PREFECTURE LE :**

DELIBERATION PUBLIEE LE :

PRESENTS :

Gilles ARDIN, Serge BELLEVILLE, Benoît BIBOLLET,
Gylane CLERC, Georges HIERSO, Oumbarka
LEGUESDRON, Jérôme REGAT, Gérard VORLET.

ONT DONNE PROCURATION :

Agnès GUILLAUD-SAUMR à Georges HIERSO
Marie-Françoise CHARVIN à Gilles ARDIN
Isabelle LYONNAZ-PERROUX à Gylane CLERC

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Christelle DEBROUX

SECRETAIRE DE SEANCE :

Georges HIERSO

**DÉLIBÉRATION N°55/2025 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT DE
TRANSFERT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU SITE DE
TELECOMMUNICATION SIS LIEU-DIT « COMMUNAL » A CHAPEIRY (74540)**

Considérant que la COMMUNE DE CHAPEIRY a conclu le 16 décembre 2025 avec la Société INFRACOS une convention d'occupation du Domaine Public permettant l'établissement et à l'exploitation d'un site de télécommunication mobile, dénommée ci-après la "Convention".

Considérant que la Société INFRACOS a cédé l'ensemble des infrastructures déployées sur le site à la Société SFR et qu'il convenait en conséquence de transférer la Convention au cessionnaire de ces infrastructures, afin que celui-ci exploite pleinement ledit site.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la conclusion d'un avenant de transfert entre, d'une première part la COMMUNE DE CHAPEIRY, d'une deuxième part la Société INFRACOS et d'une troisième part la Société SFR ayant pour objet de transférer le bénéfice et les droits et obligations découlant de la Convention de la Société INFRACOS vers la Société SFR ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la COMMUNE DE CHAPEIRY, le projet d'avenant de transfert tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre, au nom et pour le compte de la COMMUNE DE CHAPEIRY, toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

La Secrétaire de séance

Le Maire

